



Commune de
Mignovillard
Petit-Willard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

ADMINISTRATION

AM_2024_26

Arrêté municipal

Alignement individuel

Rue du Calvaire, Froidefontaine

Parcelles 331 ZV 74-75

Le Maire de Mignovillard,

- Vu la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de la voie routière,
- Vu la demande présentée le 7 mai 2024 par Mme Marie Laure LOCU CHARLIER, géomètre-expert à Champagnole, pour le compte de l'indivision MIVELLE, par laquelle elle sollicite l'indication de l'alignement au droit de la propriété cadastrée 331 ZV 74 et 331 ZV 75, située rue du Calvaire, Froidefontaine à Mignovillard,

ARRÊTE

Article 1^{er} : **Alignement**

L'alignement de la rue du Calvaire au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par la ligne matérialisant la limite fixée : B-C-D, conformément au plan cadastral joint au présent arrêté.

Article 2 : **Responsabilité**

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 : **Formalités d'urbanisme**

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 : **Validité et renouvellement de l'arrêté**

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, dans le cas où aucune modification des lieux n'interviendrait sur cette période. A défaut, une nouvelle demande devra être effectuée.

Article 5 : A défaut pour le pétitionnaire et le bénéficiaire de se conformer exactement aux dispositions ci-dessus, ils seront poursuivis pour contravention de voirie.

Article 6 : M. le Maire de Mignovillard, le pétitionnaire et le bénéficiaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 22 mai 2024

Le Maire,
Florent SERRETTE



